



CONSIST

FONGICIDE mésostémique contre l'oïdium, le black-rot, le rougeot parasitaire et l'excoriose de la vigne, la tavelure et l'oïdium du pommier, la tavelure, l'oïdium et la stemphyliose du poirier, du cognassier et du nashi, et l'oïdium du houblon*

*Cf. tableau des usages.

Conditionnement(s)

Bidon 0.25 kg

Fiche d'identité

Composition :

Classification RAC : 11

Formulation : granulés dispersibles dans l'eau

Numéro AMM : 9900037

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : trifloxystrobine

Teneur : 500g/kg, soit 50% (m/m)

Famille chimique : oximinoacétates

Mode d'action : Inhibe la germination des spores, le développement du tube germinatif et la formation de l'appressorium.

Description

Le produit est un fongicide à base de trifloxystrobine, substance active de la famille chimique des strobilurines, qui agit principalement sur la germination des spores par inhibition de la respiration cellulaire. La trifloxystrobine est dotée de 3 propriétés essentielles :

- forte affinité avec la cuticule des feuilles et baies,
- redistribution en phase gazeuse dans le couvert végétal,
- activité translaminaire.

Ces 3 propriétés constituent l'action mésostémique de la trifloxystrobine.

Préparation

Préparation de la bouillie

Verser le produit présenté sous forme de granulés dispersibles dans l'eau, dans la cuve du pulvérisateur remplie au moins au tiers, le système d'agitation étant en fonctionnement. Compléter la cuve avec le volume d'eau nécessaire. Attendre quelques minutes la mise en suspension complète du produit avant de réaliser la pulvérisation.

Mélanges et compatibilité

Attendre la mise en suspension complète du produit avant d'ajouter un autre produit en mélange.

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Catégorie(s) des EPI	TROTTOIR DE COUTURE POUR LES TRAVAUX :				PROTECTION EN ENVIRONNEMENT
	PROTECTION INDIVIDUELLE	PROTECTION COLLECTIVE	PROTECTION DES ALIMENTS	NETTOYAGE	
CHASSETTE EN TITRE 149 CE 00-149 (type A, B ou C)					
EP VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN 1600-1 (type A)					
EP VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN 1600-2 (type A, B ou C)					
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie de type 3 ou 4					
LUNETTES DE PROTECTION conforme EN 166 (type 1-3)					
Catégorie(s) des EPI	PROTECTION INDIVIDUELLE	PROTECTION COLLECTIVE	PROTECTION DES ALIMENTS	NETTOYAGE	PROTECTION EN ENVIRONNEMENT
CHASSETTE EN TITRE 149 CE 00-149 (type A, B ou C)					
EP VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN 1600-1 (type A)					
EP VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN 1600-2 (type A, B ou C)					
EP PARTIEL désor les tissus à matières végétales					
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie de type 3 ou 4					
LUNETTES DE PROTECTION conforme EN 166 (type 1-3)					

*Si vous avez des questions sur les mesures de sécurité à prendre, veuillez contacter le fabricant. Dans le cas où les informations données ci-dessus ne seraient pas suffisantes, veuillez consulter le tableau des usages.

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de



préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturelle que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.



AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité

à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H362 - Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Attention



P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P263 - Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 à 50 mètres par rapport aux points d'eau (voir usages).

Délai de rentrée

48 heures après traitement.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Mentions obligatoires

SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers soins

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers	- - non concerné par un classement	- - non concerné par un classement
Dangereux pour l'environnement		

Tableau des usages et doses autorisées

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité.

Inhalation

Amenier la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -20°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3077



Culture Traitement des parties aériennes	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Bananier	Cercosporiose	0.15kg/ha	2 trait./an	1	1a, 1e, 2a
Houblon	Oïdiums	0.75kg/ha	1 trait./an	14	1b, 2a
Néflier	Oïdiums, Tavelure	0.15kg/ha	2 trait./an Application précoce : BBCH 51-69 Application tardive : BBCH 70-81	14	1c, 1d, 2a
Poirier - Cognassier - Nashi	Stemphylium, Tavelure, Oïdiums	0.15kg/ha	2 trait./an Application précoce : BBCH 51-69Application tardive : BBCH 70-81	14	1c, 1d, 2a
Pommette	Oïdiums, Tavelure	0.15kg/ha	2 trait./an Application précoce : BBCH 51-69Application tardive : BBCH 70-81	14	1c, 1d, 2a
Pommier	Oïdiums, Tavelure	0.15kg/ha	2 trait./an Application précoce : BBCH 51-69Application tardive : BBCH 70-81	14	1c, 1d, 2a
Vigne	Black-rot, Oïdiums	0.125kg/ha	2 trait./an	35	1a, 1e, 2a
Vigne	Rougeot parasitaire (brenner), Excoriose	0.125kg/ha	2 trait./an	35	1a, 2a

Utilisé suivant les Bonnes Pratiques Agricoles et dans le respect du Délai Avant Récolte, le produit n'a aucune incidence néfaste sur les fermentations, et ne modifie pas les qualités organoleptiques des vins. Le produit peut s'utiliser jusque fermeture de la grappe sur les vignes destinées à la production d'alcool.

*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :
<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

Le respect des usages préconisés pour la trifloxystrobine en France permet de garantir une exportation sans contraintes vers les Etats-Unis et le Japon, pour les vins issus de vignes traitées avec ce produit.

1. Organismes aquatiques

- 1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
1b. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.
1c. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour l'application précoce (BBCH 51-69).
1d. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour l'application tardive (BBCH 70-81).
1e. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau lors des applications par aéronef pour la vigne et sur banane.

2. Arthropodes, oiseaux, mammifères, abeilles

- 2a. . Pour protéger les arthropodes non cibles autres que les abeilles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée.

Traitement

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Le produit est sélectif de l'ensemble des cépages de vigne (raisin de table et de cuve). Il est toléré par la plupart des variétés de pommier < en cas de doute, faire un essai préalable. Le produit est Neutre à Faiblement Toxique sur typhlodromes T. pyri.

Le produit est autorisé pour des applications par voie aérienne pour les usages oïdium et black rot sur vigne

Le produit est autorisé pour des applications par voie aérienne pour l'usage sur banane. Il est autorisé sur bananes uniquement si les régimes de bananes sont ensachés et sous réserve que la bouillie ne contienne pas plus de 27% d'huile minérale.



Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

VIGNE

Appliquer de préférence le produit en préventif, pendant la période de grande sensibilité de la vigne à l'oïdium, du stade 3 feuilles étalées jusqu'au stade fermeture de la grappe, à une cadence de 14 jours. Le produit montre également une bonne curativité lorsque le traitement est positionné en tout début d'attaque d'oïdium. La lutte contre le black-rot se réalise fréquemment de concert avec celle contre l'oïdium, avec la même dose de produit. Contre l'excoriose, le produit peut être utilisé à 0,0125 kg/ha en pulvérisation à jet projeté sur le cep en allant jusqu'au ruisseau (500 L/ha), ou à 0,0625 kg/ha en pulvérisation pneumatique dirigée ou à jet porté. Contre le rougeot parasitaire (brenner), traiter à partir de 3 feuilles étalées en situation à risques, et maintenir la protection durant toute la période de sensibilité en renouvelant le traitement toutes les 3 nouvelles feuilles.

Afin de réduire le risque éventuel d'apparition de souches de champignons résistantes, nous préconisons de limiter le nombre de traitements avec ce produit à 1 par saison. Ne pas appliquer des produits à base de trifloxystrobine ou de substances actives de la famille des Qo1 (Quinone outside Inhibitor) plus de 2 fois par saison sur une même culture.

Il appartient à l'utilisateur d'un produit de vérifier avant son emploi, que la parcelle à traiter ne présente pas de souches de parasites résistantes, soit naturellement, soit par acquisition, en particulier du fait de l'usage répété de même substances actives ou de même familles chimiques.

Enfin, dans le cadre des bonnes pratiques agricole, il est conseillé d'alterner les modes d'action en intégrant, dans les programmes de lutte, des produits à base de substances actives de familles chimiques différentes et/ou à mode d'action différents.

POMMIER, POIRIER-COGNASSIER-NASHI

-Traitement tavelure-

L'utilisation de cette famille chimique s'inscrit au sein d'un programme de protection incluant des familles chimiques à modes d'action différents, s'étendant du stade C-C3 (débourrement) jusqu'à la fin des contaminations primaires. Il est par conséquent impératif d'assurer une protection sans faille avec des spécialités adaptées à la situation du verger avant l'utilisation des strobilurines.

L'arboriculteur devra toujours positionner la spécialité à base de strobilurines en préventif, avant la projection de spores lors de la phase primaire des contaminations.

L'association du produit avec un anti tavelure de contact type Captane, à sa dose homologuée, est indispensable.

Elle permet de :

- limiter la pression de sélection et retarder l'apparition de souches résistantes,
- sécuriser le résultat, particulièrement en période de forte projection.

Le produit + contact assure une protection efficace contre la tavelure sur une période de 2 à 3 jours de plus qu'un contact seul dans la limite de l'émergence de la deuxième nouvelle feuille après le traitement. Son mode d'action mésostémique le met à l'abri du lessivage 3 heures après application et jusqu'à 40 mm de précipitations. Au-delà, il est impératif de renouveler la protection. Ne pas appliquer le produit sur feuillage humide.

Placer le traitement de ce produit + contact au plus près de la période de projection, en préventif. En période de haut risque, on complétera l'action du produit + contact par un produit à action stop positionné après la période de contamination. Ce faisant, on maximise la protection et ainsi on augmente les chances d'arriver en fin de contaminations primaires avec un résultat satisfaisant. Consulter les sources d'information locales et officielles pour prendre connaissance des périodes à haut risque.

Respecter scrupuleusement les doses autorisées.

-Traitement Oïdium-

Les applications réalisées en période de risque tavelure et selon les recommandations «< tavelure >< assurent en parallèle une protection préventive contre l'oïdium pendant 7-8 jours, dans la limite de 2 nouvelles feuilles sorties et indépendamment du niveau de précipitation. Son mode d'action mésostémique le met à l'abri du lessivage 3 heures après application. Ne pas appliquer le produit sur feuillage humide.

Le produit peut aussi s'appliquer spécifiquement pour lutter contre l'oïdium.

- Traitement stemphyliose du poirier -

Les applications réalisées en période de risque tavelure et selon les recommandations "tavelure" assurent en parallèle une protection contre la stemphyliose du poirier pendant 7-8 jours, dans la limite de 2 nouvelles feuilles sorties et indépendamment du niveau de précipitation. Son mode d'action mésostémique le met à l'abri du lessivage 3 heures après application. Ne pas appliquer le produit sur feuillage humide.

Le produit peut s'appliquer spécifiquement pour lutter contre la stemphyliose du poirier (période à risque généralement identifiée : fin mai à mi-juillet)

Recommandations générales pour les traitements :

- Afin de limiter l'apparition et/ou le développement de souches de champignons résistantes, **il est nécessaire de ne pas appliquer une spécialité à base d'une substance de la famille des Qo1 plus de 2 fois par saison sur une même culture.**

Classification FRAC

11 - Inhibe la germination des spores, le développement du tube germinatif et la formation de l'appressorium.

Application (matériel, pression)

Compte-tenu du mode de distribution de la substance active du produit, une application sur chaque face de chaque rang est fortement conseillée.

Contre l'excoriose, nous recommandons l'usage de panneaux récupérateurs. Bayer interdit formellement les applications réalisées à l'aide d'un pulvérisateur à dos, la qualité de pulvérisation étant trop irrégulière. Ainsi, Bayer décline toute responsabilité en cas d'utilisation du produit à l'aide d'un appareil de ce type.

Conditions du milieu

Eviter de traiter aux heures chaudes de la journée.

Mesures de protections des individus



Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :				
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE HAUT	TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire				
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		ET EPI partiel				
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4		OU Type 3 ou 4		Type 4 avec capuche	Type 3 ou 4 avec capuche	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
Caractéristiques des EPI	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	LANCE (Plein Champ)		NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
		Réutilisables		Réutilisables		
	OU Type 3 et 4	Type 3 et 4 avec capuche		Type 3 et 4 avec capuche		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables				
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire				
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		ET EPI partiel				
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 et 4		OU Type 3 et 4	Type 3 et 4 avec capuche		Type 3 et 4 avec capuche	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.



Mentions légales

Consist® ✕ 500 g/kg trifloxystrobin ✕ AMM n°9900037 ✕ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ✕ ® Marque déposée Bayer

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 ✕ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , catégorie 1 ✕ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



¤¤¤ Attention ✕¤¤¤ H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. ✕ H362 - Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. ✕ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Janvier 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)